



**AVIS PUBLIC  
RÉSOLUTION DE PPCMOI 54-2024  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution de PPCMOI 54-2024 pour la démolition et l'implantation de deux bâtiments multifamiliaux à même un projet d'ensemble totalisant 34 logements sur le lot 5 558 682 du Cadastre du Québec, au 540 à 542, rue de Hatley.

Cette résolution a pour objet de permettre à certaines conditions, l'implantation de deux immeubles à même un projet d'ensemble comprenant un maximum de 34 logements au 540 à 542, rue de Hatley en incluant les éléments dérogatoires aux règlements de zonage et de lotissement suivants en autorisant :

- une habitation multifamiliale de 34 logements;
- un ratio total de stationnement par logement réduit;
- une hauteur maximale augmentée pour un bâtiment principal;
- une marge avant réduite;
- un pourcentage d'occupation au sol augmenté pour un bâtiment accessoire;
- une superficie minimale de lot réduite.

Cette résolution contient à la fois des dispositions qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire et des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Selon les dispositions concernées, cette résolution n'a pas requis l'approbation des personnes habiles à voter ou est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 2 mai 2024, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 8 mai 2024.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière